



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 22

Etaient présents (20) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (2) : LAVAUD Henri à MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian à BOURLIATAUD Isabelle

Absents excusés (5) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; LAVAUD Henri ; LEYGNAC Roland ; MONZAUGE Christian

Absents (0) :

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2023-44 : Projet de rénovation du gymnase de Châteauneuf la Forêt

Plusieurs études de faisabilité de rénovation du gymnase ont été réalisées par l'ATEC ces dernières années, la dernière datant de 2020. Ces études prennent également en compte des projets de rénovation de la salle Bartholdi, puisque les deux bâtiments sont liés et forment un ERP unique. Ces études de faisabilité ont été complétées en 2021 par un diagnostic énergétique complet réalisé par le SEHV. Enfin, le projet de réseau de chaleur porté par la commune de Châteauneuf la Forêt ouvre de nouvelles perspectives pour ces bâtiments.

La commune de Châteauneuf la Forêt souhaite avancer très vite sur la rénovation de la salle Batholdi pour lancer les travaux en 2024. Elle a saisi l'ATEC pour réaliser le prochain vote de l'assemblée communale et cet organisme conseille de faire réaliser les études d'avant-projet de manière

conjointe avec la rénovation du gymnase. L'ATEC propose deux solutions à la communauté de communes :

- Réaliser uniquement la phase APS de manière conjointe. Dans ce cas, lorsqu'il faudra lancer la suite des études, il sera nécessaire de refaire une consultation pour désigner l'architecte qui fera l'APD, ce qui impliquera probablement une perte de cohérence de la rénovation sur l'ensemble du bâtiment et une phase APD qui sera certainement plus chère car déconnectée de la phase APS. L'avantage de cette solution est que la communauté de communes reste entièrement maître du calendrier de réalisation de son projet. L'ordre de grandeur des sommes à payer à l'architecte au stade APS serait de 15 à 20 000 €.
- Réaliser les phases APS et APD de manière conjointe. Dans ce cas, la communauté de communes disposera de 2 ans maximum pour affermir la tranche et finaliser les études avant de lancer la consultation sur le marché de travaux. L'avantage est que le chiffrage au niveau APD étant réalisé, cela laisse beaucoup de temps pour réaliser l'ensemble des demandes de subventions et finaliser le montage financier de l'opération. L'inconvénient est que la communauté de communes doit respecter ce délai de 2 ans pour affermir la tranche avec l'architecte (sinon, il faudra résilier le contrat et payer quelques indemnités de résiliation). L'ordre de grandeur des sommes à payer à l'architecte au stade APD serait de 30 à 45 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'OPTER** pour une réalisation conjointe (commune et communauté de communes) des phases APS et APD concernant la rénovation de la salle Bartholdi et du gymnase de Châteauneuf la Forêt ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à lancer ce projet et signer tous les documents nécessaires à son démarrage.

**Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 19 juin 2023**



**Le Président
Yves LE GOUFFE**